

Commune de ROULANS

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 10 mars 2005

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf LOUVET Jacques qui a donné pouvoir à LABOURIER Michel, DORBON Cécile qui a donné pouvoir à FIATTE Dominique et GARNIER André qui a donné pouvoir à DUBOIS Hervé.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET D'ASSAINISSEMENT

A/ Compte Administratif 2004

Après présentation détaillée par le Maire, le compte administratif 2004 du service assainissement est adopté, par 14 voix pour et 1 abstention (celle du Maire qui n'a pas participé au vote) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédent Investissement reporté				151 354,70
Excédent Fonctionnement reporté				30 844,25
Opérations 2004	40 202,17	87 659,86	317 582,31	75 568,59
TOTAUX	40 202,17	87 659,86	317 582,31	257 767,54
		+ 47 457,69		- 59 814,77

Résultat au 31/12/2004 - 12 357,08 €
+ Recette engagée non liquidée : Solde Subvt Charrière.... 24 700,00 €
Résultat corrigé **12 342,92 €**

B. Vote des Tarifs 2005 :

Redevance Assainissement :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, vote une augmentation pour 2005 de 10 % de la redevance assainissement qui passe ainsi de 1,27 €/m³ à 1,40 €

Redevance de Branchement Eau et Egoûts

Sur proposition du Maire, la redevance de branchement passe de 664 € à 700 €

Installation de citerne
Réduction de 50 % sur la redevance

Le Maire rappelle au conseil que sur chaque lot du lotissement Champonot les EP pourront être stockées dans une citerne d'au moins 4 m3. Cette mesure a pour but d'offrir aux futurs acquéreurs la possibilité d'utiliser l'eau en réserve (arrosage ...) et permet également de limiter l'afflux trop important d'eaux pluviales dans le réseau public en cas d'orage.

Le règlement du lotissement – article 4 prévoyait que les propriétaires qui installeront cette citerne pourraient bénéficier d'une réduction de 50 % sur la redevance communale de raccordement au réseau.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité son accord sur ce demi-tarif et décide d'étendre cette mesure à l'ensemble des futures constructions sur le village. Afin d'en bénéficier les propriétaires devront, dès le début de la construction de leur pavillon, justifier l'installation de ladite citerne.

C. Vote du Budget Primitif 2005

Après présentation détaillée par le Maire, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif assainissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit Investissement reporté			59 815	
Excédent fonctionnement reporté		12 342		35 115
Virement en investissement	38 610			38 610
Opérations 2005	45 800	105 430	66 610	52 700
TOTAUX	84 410	117 772	126 425	126 425

Excédent au BP 200533 362 €

2. PREPARATION DU BUDGET GENERAL 2005

A/ Indemnité des Elus pour 2005

Sur proposition du Maire, les taux 2004 des indemnités de fonction des élus sont reconduites pour 2005, comme suit :

- Maire : 33 % de l'indice 820
- 3 Adjoints : 6,6 %

B/ Vote des Subventions aux Associations

Sur proposition du Maire, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions 2005 comme suit et s'engage à porter ces dépenses au budget primitif :

	Pour mémoire 2003	CA 2004	Vote 2005
Amiral Jean de Vienne	215.00	215.00	215
Amis d'Aigremont	215.00	215.00	215
Anciens Combattants	54.00	54.00	54
A.I.S.C.R.	215.00	215.00	215
Club de l'Amitié Roulanaise	215.00	215.00	215
Comité Local d'Animation	215.00	215.00	215
Donneurs de Sang	122.00	215.00	215
Football-Club d'Aigremont	215.00	215.00	215
Gars d'Aigremont	215.00	215.00	215
Parents d'élèves – COMPER	215.00	215.00	215
Pétanque Roulanaise	122.00	122.00	0
Prévention Routière	46.00	46.00	46
Souvenir Français	54.00	54.00	54
Sports et Loisirs	215.00	215.00	215
TENNIS Roulans-Pouligney	0	0	430
Talons-Pointe	122	122	122
14 juillet – CLAR	762.00	265.00	500
Noël des Enfants – COMPER	1 080.00	1 080.00	1 080
Ecole de Musique – CLAR (1)	2 477.00	2 658.00	2 275
Tournée J.Verne – Jean de Vienne	76.00	76.00	0
Achat Matériel – Gars Aigremont	229.00	0	0
Achat Sapins – COMPER	95.00	95.00	95
Piano CLAR	0	300.00	0
Panneaux CLAR	0	205.46	0
FC Aigremont (Foot)	0	260.80 GAZ	300

3. REFECTION TOITURE MAIRIE : Avenant n° 1

Le Maire expose que le volume des travaux de réfection de la toiture de la mairie a été modifié et qu'il convient par conséquent d'augmenter le montant du marché de l'entreprise Toitures de Franche-Comté.

Le montant initial qui s'élevait à 131 203,87 euros ht en valeur septembre 2002 soit 156 919,83 euros ttc doit être porté par avenant à 131 866,27 €ht soit 157 712,06 €ttc, représentant un écart d'environ + 0,50 %.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- la modification du volume des travaux,
- l'augmentation du montant du marché tel que précisé ci-dessus,
- la modification des délais d'intervention.

et mandate le Maire pour la signature de l'avenant n°1 au marché Toitures de Franche-Comté reprenant l'ensemble de ces modifications.

4. PROJET BATIMENT LOCATIF

Eu égard à la demande très importante sur la commune, le Maire suggère de céder un terrain communal à un organisme compétent (Habitat 25 ...) pour la construction d'un bâtiment à usage locatif. Le site de l'actuel plateau sportif rue du Cotard est évoqué pour être ensuite rejeté par l'assemblée.

Après discussions, le conseil municipal décide de confier au Maire l'étude d'une implantation sur un autre secteur.

5. TELEPHONE PORTABLE

Pour les services communaux

Le Maire propose à l'assemblée d'équiper les agents d'entretien d'un téléphone portable afin de les joindre plus aisément.

Le Conseil Municipal émet un avis très favorable à cette proposition et mandate le Maire pour la signature d'un contrat d'abonnement à hauteur de 20 € mensuels avec achat d'un téléphone à 9 €

INFORMATIONS DU MAIRE

Rue Périère : Subvention DGE

Le Maire informe que le dossier d'acquisition de cette rue par la commune est actuellement bloqué, un des co-héritiers restant introuvable. Or, la mairie doit présenter un titre de propriété des terrains afin de bénéficier de la subvention (30 % - Etat).

Les travaux devant prochainement débiter, cette situation a été expliquée aux Services préfectoraux. Réponse à suivre.

Traversée de Roulans

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée le 12/06/03 avec l'Etat, le Département et la Région pour l'amélioration de la traversée de Roulans, dans Le cadre des crédits ATSR (Avenir Territoire Saône-Rhin) suite à l'abandon du projet de Grand canal. Coût total pour Roulans : 229 000 euros dont 10 % à la charge de la commune.

Dans ce cadre, il a donné compte-rendu de la réunion venant d'avoir lieu avec les services de la DDE, chargés du dossier technique. Les travaux programmés concerneront principalement l'aménagement des deux entrées du village.

Règlement de Collecte des Ordures Ménagères

Le Maire informe que le SIPSCO vient de rédiger un règlement définissant les conditions et modalités de collecte des ordures ménagères. Ce règlement, dont l'application sur Roulans va être confirmé par arrêté municipal, sera distribué dans tous les foyers.

Modifications des statuts de la C.C.V.A.

Le Maire, également Vice-Président de la CCVA, expose qu'une réflexion très importante est actuellement menée sur les statuts et compétences de la communauté de communes suite à un courrier émanant de la Préfecture. La CCVA devra ainsi définir très rapidement les blocs de compétences qu'elle décide de retenir, les considérant d'intérêt communautaire.

Tarifs Ordures Ménagères pour 2005

Le Maire informe que la Communauté de Communes vient de retenir le mode de calcul pour la redevance OM 2005. Il sera le suivant : Part par foyer : 26 €+ Part par habitant : 57,56 €

Les tarifs pratiqués seront par conséquent les suivants :

Foyer 1 personne	83,56 €
Foyer 2 personnes	141,12 €
Foyer 3 personnes	198,68 €
Foyer 4 personnes	256,24 €
Foyer 5 personnes	313,80 €

Etude Agricole

Le Maire informe qu'une étude agricole menée par la Chambre d'Agriculture confirme le choix des emplacements retenus par la commune dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme.

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Préfet a accusé réception du dossier complet de révision du PLU le 14 janvier dernier. Le délai de consultation des services débute donc à cette date pour une durée de trois mois.

Lettres de Félicitations :

Bulletin Municipal :

M. Jean-Francois HUMBERT, Sénateur du Doubs, Conseiller Régional de Franche-Comté, a adressé toutes ses félicitations à la Mairie pour la réalisation du bulletin municipal et la qualité du travail effectué.

Déneigement :

M. Michel GRILLET a félicité la commune pour la qualité de sa prestation durant la longue période d'enneigement. Les agents communaux ont en effet travaillé sans relâche durant cette période, à toute heure, le week-end compris. 7 tonnes de sel supplémentaires ont d'ailleurs dû être commandés en urgence.

La commune tient à remercier très vivement les deux auteurs de ces courriers pour leur initiative très appréciée.